Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Pôle aménagement du
territoire

Tél. : 03 20 40 43 27
Fax : 03 20 40 54 58

ae-eclat.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

A

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

1 boulevard du port
80026 Amiens cedex 1

Lille, le 24 NOV. 2017

Objet : information relative à l'absence d'observations de l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de création d'un quartier à vocation touristique et de modification du parcours de golf - secteur dit "la clairière" - ZAC du Royon sur la commune de Quend
Réf : 2017-0233
Copies : Préfecture de la Somme, ARS, SGAR, DREAL

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet d'extension du village vacances au sein de la zone d'aménagement concertée du Royon et faisant l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.

Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception en date du 21 août 2017.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur régional de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Le directeur adjoint

Yann GOURIO